



Procédé de positionnement à l'entrée en formation

Le positionnement préalable est un bilan de vos compétences, vos acquis, et vos expériences qui permettent d'évaluer votre niveau afin de vous proposer un parcours de formation « sur mesure » dans le cas d'un projet de transition professionnelle.

1. Déroulement

- a) Un questionnaire sur :
 - Des renseignements d'ordre général
 - Le prescripteur
 - Votre projet
 - Votre attente vis-à-vis de la formation et votre motivation
 - Vos disponibilités
- b) Une évaluation en situation de conduite
- c) Un compte-rendu de l'évaluation ainsi qu'un devis détaillé et un programme vous seront transmis

L'évaluation de positionnement vise à la production d'un résultat. Le nombre d'heure prévisionnel de formation est annoncé en fin d'évaluation en fonction de la conduite du jour du candidat et les points à travailler nécessitant un apprentissage qui ont été relevés par l'enseignant de la conduite et de la sécurité routière.

Si le candidat peut justifier d'un nombre d'heures déjà effectuées dans une école de conduite, ce dernier n'est pas soumis au 20h obligatoire en boîte manuelle ou 13h en boîte automatique au sein de notre établissement.

Si le candidat est en annulation de permis ou est en possession d'un permis étranger ce dernier n'est pas soumis au 20h obligatoire en boîte manuelle ou 13h obligatoire en boîte automatique au sein de notre établissement.

Dans certains cas, la prévision d'heures peut être inférieure ou supérieure selon la progression de chacun.

Une copie de cette évaluation est donnée à l'élève.

2. Informations du public

Le procédé de positionnement est porté à la connaissance du public par un affichage et sur le site interne. L'évaluation est alors réalisée par un enseignant de la conduite au moyen d'une fiche préétablie. Prise en compte du permis boîte automatique (restriction 78) inclus dans le bilan final de l'évaluation de positionnement de l'élève.